

RAPPORT INCIDENT FORNEY EN DATE DU 7 NOVEMBRE 2011

Mme La Présidente ,

Lors de l'audience de liquidation des régimes matrimoniaux qui s'est ouverte le 7 novembre 2016 les parties sont entrées dans la salle avec leurs avocats à 11h30 .
Monsieur Forney est entré en vociférant des propos incompréhensibles mais à voix suffisamment haute pour empêcher un quelconque début d'audience normale .

Je lui ai demandé de se taire où de sortir de la salle .
Il a obtenu à ce moment là .

Son avocat , Me Samba-Sambeligue , s'est approché pour me parler d'une difficulté procédurale .

Avant tout échange avec ce dernier , Monsieur Forney nous a violemment apostrophés en s'interposant et prévenant tout échange .

Il m'a immédiatement pris à partie verbalement en indiquant qu'il n'avait pas à être jugé par un truand et que j'étais un matoux .

Il prenait la salle à témoin et nous à clairement menacés , Me Samba-Sambeligue et moi-même et nous disant qu'un jour où l'autre nous le "paterons " .

Il a refusé de sortir de la salle à ma demande et à continué à hurler et à vociférer de longues minutes .

Des avocates et un greffier sont sortis chercher la sécurité qui n'est intervenue que très tardivement , et nonobstant le fait que j'actionnais en outre le bouton d'appel prévu à cet effet .

Monsieur Forney a continué à prôner ses propos injurieux et menaçants en invoquant précisément une mafia dans le tribunal (ce qui fait référence explicitement à des affichettes placardées devant le tribunal et dans les rues mettant en cause, avec ce dénomminatif, Me Samba-Sambeligue et moi-même) .

Monsieur Forney a invoqué mes activités privées d'enseignant de karaté pour me mettre en cause dans des affaires de pédophilie dont le nom m'a échappé .

Il a clairement dit " cette crapule ne devrait pas être là " .

Il a ensuite menacé Mme Ricau , greffière d'audience , en lui précisant qu'il exécuter des actes illégaux pouvait lui valoir trois ans d'emprisonnement .

Me Beaufour-Garande , avocate de la partie adverse , et moi-même , avons essayé de le raisonner en vain .

Monsieur Forney s'est tourné vers moi à plusieurs reprises en me disant "vous le paierez

17542918



VIALLE Eric

De: RICAU Patricia
Envoyé: lundi 7 novembre 2016 15:21
A: VIALLE Eric
Cc: GROZINGER Alexandre
Objet: incident à l'audience du 7 novembre
Pièces jointes: fiche7.11.pdf; fiche incident.odt

Bonjour Monsieur ,

Ci-joint une fiche d'incident suite à l'audience du 7 novembre 2016 ainsi que ma note d'audience.
Je tenais également à vous signaler que monsieur Grozinger a appuyé sur la prise sous le pupitre pour appeler le PCS mais ce dernier a vraiment tardé à arriver.
Le délibéré a été fixé au 9 janvier 2017 mais je pense que monsieur FORNEY se présentera à nouveau au tribunal d'une part pour connaître la date de délibéré et d'autre part pour avoir la décision finale. Je souhaiterais que monsieur FORNEY ne puisse plus entrer au palais de justice. D'autant que cette personne est connue par d'autre service.

Cordialement

Patricia RICAU
Greffière de la 3ème chambre civile
Tribunal de Grande Instance de GRENOBLE
04.38.21.20.33
patricia.ricau@justice.fr

V/757t3/918


8016/2454/1

8

[Large scribble]

Le Président

[Signature]

de l'Université

8/11/17

Le Directeur Général = à donner application de l'art 41 CP
 son contenu est l'art 41
 Le Secrétaire - Général = à donner tous les cours
 par l'Université - pour ceux calculer les caractéristiques de
 R-forme - Il a été possible pour faire des observations
 sur le dossier.

COUR D'APPEL DE : Grenoble

JURIDICTION :
TGI de Grenoble

DATE DE L'INCIDENT :

	Altercations, insultes, menaces (verbales, téléphoniques, écrites)	Violences volontaires sans incapacité de travail	Violences volontaires avec incapacité de travail	Vols de biens publics (hors informatique)	Vols d'objets de particuliers	Intrusions et tentatives et introductions d'objets illicites	Destruction Détériorations Incendie	Evasions et tentatives
Accueil (portique, GUG, standard, services d'accueil)								
Salles d'audience	X							
Parquet (Permanence, bureaux des délégués, Bex.)								
JE et TPE								
J1 / JLD								
Application des peines								
Affaires familiales	X							
Nationalités								
Tutelles								
Dépôt (Géolés, atermes gardées, parloir, sas...)								
Extérieur (parvis, cours, parkings...)								
Annexes, MJD, Autres								
Parties communes (salle des pas perdus, toilettes, couloirs...)								

Merci de cocher la case correspondante